

Gestion énergétique : une méthodologie, des outils et des hommes

Gérer l'énergie, à l'instar des autres paramètres de fonctionnement, devient incontournable pour toute entreprise. Le contexte énergétique et environnemental incite plus que jamais les entrepreneurs à maîtriser les consommations énergétiques de leurs bâtiments et installations ; que ce soit pour améliorer la rentabilité financière de son entreprise (ou éviter qu'elle ne se dégrade) ou véhiculer l'image d'une entreprise en adéquation avec son temps.

Cette gestion au quotidien doit bien évidemment être envisagée dans une vision d'amélioration continue attentive aussi bien à l'utilisation des meilleures technologies possibles qu'à l'amélioration au fil du temps du comportement des occupants.

Se connaître

Connaître ses consommations constitue la base fondamentale de toute démarche d'amélioration énergétique. Cela passe inévitablement par l'instauration de relevés des compteurs à intervalles réguliers. Ces relevés permettent de mettre en place une comptabilité énergétique qui génère des effets positifs à divers niveaux : diagnostic des consommations, évaluation de la situation, évolution au fil du temps, identification de dysfonctionnements, comparaison vis-à-vis des moyennes du secteur, vérification des factures, etc.

Lorsque la complexité de la tâche le permet, cette collecte systématique peut s'envisager en interne ; la direction ou un collaborateur revêtant la casquette de « Responsable énergie ». Il sera chargé d'assurer cette collecte et d'en assurer le traitement des données. Pour l'aider, il peut compter sur diverses brochures et documents disponibles en téléchargement gratuit sur le site energie.wallonie.be¹

En ce qui concerne les tableaux de suivis et d'interprétation des données, plusieurs sont également disponibles en ligne. Nous ne citerons ici que les tableaux élaborés par les conseillers de l'Union Wallonne des Entreprises².

Si la mise en place d'une telle collecte ne peut, pour diverses raisons, reposer sur des compétences internes à l'entreprise, il est tout à fait envisageable d'externaliser ce processus. On aura ainsi recours à des auditeurs agréés qui auront pour mission de quantifier, au moyen de divers équipements de mesures, les volumes et flux d'énergie utilisés au quotidien.

Afin d'inciter les entreprises à mettre en place de telles méthodologies, la Région wallonne met à leur disposition, par le biais du Fonds Énergie, une subvention dont le montant s'élève à 50% des coûts hors tva.³

Utiliser les données collectées

Une fois le volume de données accumulées significatif, vient le temps de l'interprétation et de l'identification des pistes d'économies. Ici aussi, il ne faut pas hésiter à faire appel à des compétences externes pour réaliser ce travail ou pour épauler le responsable énergie de l'entreprise à concrétiser cette étape. En effet, l'enjeu est important puisqu'il consiste à mettre en place pour les prochaines années un tableau de bord de la politique énergétique de l'entreprise par le biais d'un plan d'action chiffré en termes de budget et d'économies.

Ce tableau permettra également au pilote de vérifier si le cap est maintenu et si la vitesse de croisière prévue est bonne ou si l'on peut envisager d'accélérer la démarche.

S'il est indéniable que le temps consacré en interne ou le recours à des experts externes a un coût certain, il est cependant à noter que le retour économique de la démarche est très rapide. En effet, les interventions les plus immédiates que le Responsable Énergie peut proposer sont

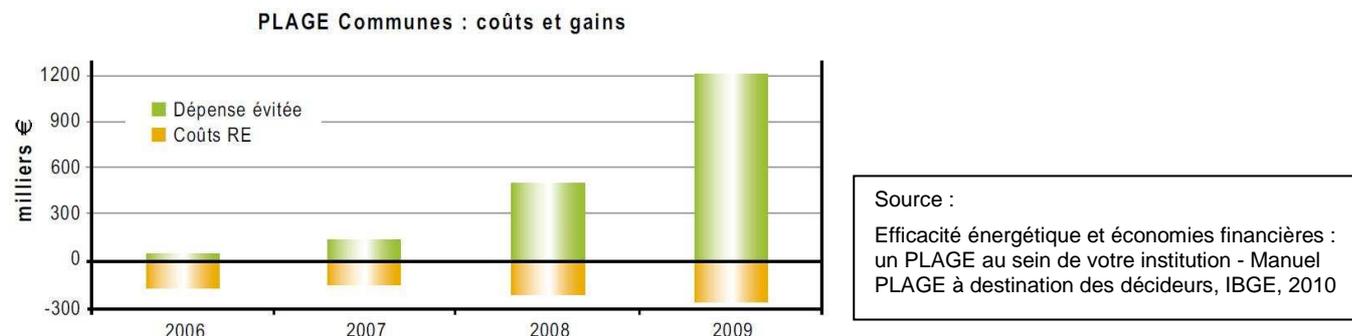
¹ <http://energie.wallonie.be/fr/professionnels-du-secteur-tertiaire-et-de-l-industrie.html?IDC=6100>

² www.uwe.be

³ <http://energie.wallonie.be/fr/etudes-audit-global-comptabilite-energetique-amure.html?IDC=6374>

des mesures à coût nul ou faible pour remédier à des désordres, des dysfonctionnements dans l'exploitation des équipements existants.

A ce titre, l'expérience de Responsable énergie menée depuis plusieurs années nous éclaire sur l'impact financier de la mise en place d'une telle démarche. On s'aperçoit ainsi qu'en moyenne, dès la deuxième année, les coûts liés au Responsable énergie sont déjà quasi compensés. Et à partir de la troisième année, les dépenses évitées supplantent de manière conséquente les coûts.



Concrétiser

Guidée par le plan d'actions, la mise en place des solutions retenues peut commencer, généralement par les mesures à coût nul ou faible et la sensibilisation des occupants avant d'évoluer vers des mesures plus structurelles ou techniques. Il convient de ne pas perdre de vue que la communication quant aux mesures prises est essentielle si l'on souhaite optimiser les retours du travail accompli. En effet, il n'est pas rare de voir des habitudes prises, perdurer et ce malgré les améliorations apportées. Afin de palier ou d'éviter ce type de désagréments, une communication adaptée doit être régulièrement adressée aux collaborateurs évoluant au sein de l'entreprise. Elle a pour but de leur indiquer la portée des mesures prises, leur retour attendu, le comportement souhaité des occupants.

Pendant cette phase, la collecte de données est plus que jamais essentielle afin de valider ou non les données du plan d'actions et d'apporter ainsi d'éventuelles corrections. Elles serviront également de données de base pour le prochain cycle d'amélioration.

La philosophie de l'amélioration continue

Comme évoqué plus haut, il n'est possible d'envisager une démarche de management énergétique d'une entreprise que comme une démarche d'amélioration continue basée sur 4 étapes fondamentales : collecte d'informations, élaboration d'un plan d'action, mise en place des mesures, évaluation et correction éventuelle. Ce cycle terminé, il laisse la place à un nouveau basé sur les mêmes principes et étapes.

Cette méthodologie n'est certes pas inconnue puisqu'elle se calque sur la méthode de gestion de qualité type ISO plus connue sous le vocable de roue de Deming.

A ce titre, il est bon à savoir pour les entreprises qui souhaitent évoluer selon des normes internationales que la NBN EN 16001 – septembre 2009 « Systèmes de management de l'énergie - Exigences et recommandations de mise en œuvre » est la norme la plus aboutie en terme de système de management de l'énergie.

Cette norme européenne (transposée en droit belge) spécifie les exigences pour établir, mettre en œuvre, entretenir et améliorer un système de management de l'énergie. Un tel système prend en compte à la fois les obligations légales auxquelles l'organisme doit se conformer et les autres exigences auxquelles il peut souscrire. Il permet à l'organisme de développer une approche méthodique pour améliorer son efficacité énergétique de façon continue. La norme établit des exigences d'amélioration continue en termes d'usages énergétiques plus efficaces et pérennes, quel que soit le type d'énergie utilisé. Elle n'établit pas des critères de performances spécifiques en matière d'énergie et s'applique à tout organisme qui souhaite s'assurer qu'il se conforme à la politique énergétique qu'il s'est fixée et en apporter la preuve.